



# Guide de rentrée

Année  
2020-2021

# Édito

## Parce que nos enfants sont les citoyens de demain ...

À Pontault-Combault, le bien-être et le bon développement des enfants sont notre priorité.



**Gilles Bord**  
Maire de Pontault-Combault



**Sara Ferjule**  
Adjointe au maire chargée  
de l'enfance, de l'éducation  
et de la famille

Chaque année, nous travaillons à proposer des activités pluridisciplinaires, favorisant les découvertes du monde, de l'environnement qui les entoure et dans lequel ils évoluent.

Elles viennent ainsi compléter parfaitement les apprentissages scolaires :

- Le dispositif *Lire et faire lire* pour inciter aux bienfaits de la lecture et à son pouvoir sur l'imaginaire ;
- les activités sportives avec la mise à disposition de deux éducateurs municipaux pour initier les élèves à l'activité physique ;
- les temps périscolaires qui aujourd'hui s'adaptent aux projets thématiques des écoles ;
- l'environnement pour sensibiliser les enfants à la préservation de notre planète par des gestes simples du quotidien : l'eau, le tri des déchets, le jardinage... ;
- la prévention routière menée par nos agents de Police municipale auprès des CE2 et CM2 avec un permis vélo et un permis piéton ;
- le plan « mercredi » permettant à nos associations de venir transmettre leurs passions dans nos centres de loisirs...

Dans une volonté d'assurer la transversalité et la cohérence de nos services, nous avons, pour ce mandat, choisi de définir un projet ambitieux, qui suit l'évolution des enfants : de la parentalité qui assure l'accompagnement des parents dans leur rôle dès la conception de l'enfant, à la petite enfance pour que les modes de gardes adaptés aux besoins des familles permettent aussi d'accompagner le jeune enfant dans la découverte du monde qui l'entoure, à l'enfance autour d'un partenariat fort entre les services de l'Éducation nationale, la ville et toute la communauté éducative (DDEN, parents d'élèves...) et enfin à la jeunesse, à partir de l'entrée au collège.

Parce que l'enjeu majeur de notre contrat municipal est et sera l'écologie, cette année, nous avons le plaisir d'offrir à chaque élève qui fait sa 1<sup>re</sup> rentrée (en petite section ou en CP), une gourde pour éviter l'utilisation de bouteilles plastique.











Enfin, dans un contexte inédit que nous subissons toutes et tous, vous pouvez compter sur nous pour accueillir vos enfants à l'école, dans des conditions de sécurité rigoureuses, en respect du protocole sanitaire édité par le Ministère de l'Éducation nationale. Il nous faudra être responsable collectivement.


Belle rentrée à toutes et à tous !



# Pontault-Combault a son rythme

En raison du contexte lié au Covid-19, ces informations peuvent être modifiées.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h > 8h30	Accueil du matin	Accueil du matin	 Accueil de loisirs	Accueil du matin	Accueil du matin
8h30* > 11h30	 École	 École		 École	 École
11h30 > 13h30	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
13h30* > 16h30	 École	 École		 École	 École
16h30 > 19h	Accueil du soir	Accueil du soir		Accueil du soir	Accueil du soir
	(avec étude dirigée pour les CE2, CM1 et CM2)			(avec étude dirigée pour les CE2, CM1 et CM2)	

 **La sécurité de vos enfants, une responsabilité partagée**

La ville s'engage à garantir pleinement la sécurité des enfants inscrits aux temps périscolaires. Les parents s'engagent à :

- procéder aux réservations et annulations dans les délais impartis
- respecter strictement les horaires en vigueur des accueils

Horaires décalés dans les écoles Neruda et Candalle : 8h20-11h20 / 13h20-16h20.

\*ouverture des portes 10 minutes avant.

## Accueils de loisirs


### Les temps périscolaires

#### Les accueils du matin et du soir

Afin de répondre aux besoins des parents, les centres de loisirs accueillent les enfants scolarisés en maternelle et élémentaire, chaque matin avant l'école, de 7h à 8h20, et chaque soir, de 16h30 à 19h, avec possibilité d'études dirigées pour les enfants de CE2 à CM2.

#### La pause méridienne (avec restauration)

La ville propose un accueil le midi de 11h30 à 13h30 avec un service de restauration dans chaque établissement scolaire. Cet accueil est encadré par un projet et une charte spécifiques, garantissant la qualité des repas et le bien-être de l'enfant.

 **À noter :**  
Les élèves des toutes petites sections ne peuvent bénéficier d'un accueil périscolaire la première semaine du mois de septembre (cantine, accueil pré et post scolaires, centre de loisirs). Toutefois, cela pourra être envisagé dans les semaines qui suivent la rentrée, après concertation avec les équipes pluridisciplinaires affectées dans les écoles, au regard de la maturité des enfants.

## Les centres de loisirs du mercredi

Les centres de loisirs accueillent les enfants scolarisés de 3 à 12 ans.

### Quatre possibilités d'accueil :

- le matin sans repas de 7h à 11h30 (départ entre 11h30 et 12h);
- le matin avec repas de 7h à 13h30 (départ entre 13h et 13h30) ;
- l'après-midi sans repas de 13h à 19h (arrivée entre 13h et 13h30) ;
- la journée complète avec repas.

Des regroupements sont mis en place :

- Anne-Frank élémentaire et maternelle à Saint-Clair
- Rostand élémentaire et maternelle à Prévert
- Picasso élémentaire à Marginéa élémentaire
- Marginéa maternelle à Picasso maternelle.

### Horaires

- Accueil des enfants : entre 7h et 9h (petit déjeuner compris).
- Départ des enfants : entre 16h30 et 19h (goûter compris).

**À noter :**  
votre enfant a un PAI

**Procédure :**

- l'élaboration d'un PAI (projet d'accueil individualisé) alimentaire, auprès du médecin Deef ;
- la fourniture par les parents d'un panier-repas quand cela est nécessaire.
- l'application d'un tarif spécifique.

**Voir les informations sur le site de la ville**



**À noter :** votre enfant nécessite une attention particulière

Si votre enfant nécessite une attention particulière (handicap, problèmes de santé...), il est important de le communiquer aux services de la direction de l'enfance, de l'éducation et des familles. L'évaluation de chacune des situations tient compte des conditions de scolarisation de l'enfant, de l'existence d'un dossier MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) ou d'un PAI, et des observations des différents professionnels le prenant en charge. Chaque cas sera étudié au sein de la commission famille, mise en place par la municipalité, afin d'évaluer les moyens à mettre en œuvre.

## Les vacances

Des accueils de loisirs sont proposés pendant chaque période de vacances scolaires pour des journées complètes, par regroupement (voir regroupements des temps périscolaires).

Pour s'inscrire :

- formulaires déposés auprès du Ser-

vice accueil mutualisé - Pôle accueil familles, au plus tard trois semaines avant le début de la période,

- le portail famille
- Après la date limite d'inscription, les dossiers reçus sont placés en liste d'attente

**À noter :**

Les services de la ville fermeront à 16h30 les 24 et 31 décembre 2020. Aucun accueil ne sera assuré durant le pont de l'Ascension soit du 13 au 17 mai 2021.

### Inscriptions aux centres de loisirs pendant les vacances scolaires :

Ouverture des centres pendant les vacances	Disponibilité des fiches (Service accueil mutualisé - Pôle accueil familles et portail famille)	Fin des inscriptions (Service accueil mutualisé - Pôle accueil familles et portail famille)	Annulation sans pénalité
<b>Automne</b> du 19/10/2020 au 30/09/2021	lundi 7 septembre 2020	dimanche 27 septembre 2020	dimanche 4 octobre 2020
<b>Noël</b> du 21/12/2020 au 1/01/2021	lundi 9 novembre 2020	dimanche 29 novembre 2020	dimanche 6 décembre 2020
<b>Hiver</b> du 15/02/2021 au 26/02/2021	lundi 4 janvier 2021	dimanche 24 janvier 2021	dimanche 31 janvier 2021
<b>Printemps</b> du 19/04/2021 au 30/04/2021	lundi 8 mars 2021	dimanche 28 mars 2021	dimanche 22 avril 2021
<b>Été</b> du 7/07/2021 au 1 <sup>er</sup> /09/2021	lundi 24 mai 2021	dimanche 13 juin 2021	juillet : vendredi 20 juin 2021 août : vendredi 18 juillet 2021

# Règlement des activités

## Je veux inscrire mon enfant aux activités de loisirs :

- Je constitue un dossier d'inscription, auprès du Pôle accueil familles.
- Je réserve les activités à l'année avant la rentrée.

## Je veux modifier (ajouter ou annuler) la réservation des activités de mes enfants :

- Je peux le faire sur le portail famille, au plus tard 24h avant
- Dans les seuls cas des accueils du midi et du soir, en cas d'erreur, d'oubli ou d'imprévu, je peux le signaler via le cahier de correspondance de mon enfant le matin à l'école.



### À noter :

- Les enfants ne pourront pas être accueillis :
  - s'il n'y a pas de calcul du quotient familial ou le choix explicite dans le formulaire d'inscription de ne pas le calculer ;
  - si plus de deux factures restent impayées ;
  - si le règlement intérieur ou les règles du centre ne sont pas respectés.



### À noter :

- L'activité sera facturée sans annulation dans les délais impartis ;
- Des frais supplémentaires seront facturés si l'enfant participe à une activité sans réservation.



## Je veux calculer mon quotient familial pour bénéficier d'un tarif adapté à mes ressources :

La ville prend en charge une partie du coût des activités, en fonction de la situation des familles.

Pour ce faire, le calcul du quotient familial est obligatoire. Il s'effectue du 1<sup>er</sup> octobre jusqu'au 31 décembre et s'applique sur un barème défini selon les revenus de la famille.

Vous pouvez choisir de ne pas en bénéficier et le tarif maximum vous sera alors facturé à chaque activité.



## Je peux payer ma facture :

- par prélèvement automatique. À partir de deux prélèvements consécutifs rejetés, il y sera mis fin.
- en ligne sur [www.pontault-combault.fr](http://www.pontault-combault.fr), rubrique « mon compte famille »
- à la régie centralisée, par carte bancaire, en chèque libellé à l'ordre du CDFP, en espèces (un reçu vous sera délivré) ou en chèque emploi service universel (CESU).

# Contacts



## Direction de l'enfance, de l'éducation et des familles (Deef)

annexe de l'hôtel de ville, à gauche du bâtiment central)

107, avenue de la République

77340 Pontault-Combault

01 70 05 20 74

Service Scolarité Restauration

Service Animation Enfance

Service Petite enfance

Médecin Deef

### Accueil du public :

- Service accueil mutualisé - Pôle accueil familles (pour toutes les démarches et la facturation)
- Régie centralisée (pour les encaissements)

**Internet :** [pontault-combault.fr/mon compte famille](http://pontault-combault.fr/mon-compte-famille)

Téléphone : 01 70 05 45 15

### Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :  
de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h45.

Jeudi : fermé toute la journée.

Samedi : de 8h30 à 11h45.